

LISTE DES SAILLIES OFFERTES

Tirage au sort - 22 novembre 2023

Etalon	Date de naissance	Robe	Taille	Origine	Lieu de stationnement
AFFAIRE SOLITAIRE	2010	b.	1,69	Danehill Dancer - Arlesienne (Alzaio)	Haras d'Annebault, Le Gué Brillant, D 204, 61570 Boucé
ANODIN	2010	b.	1,62	Anabaa - Born Gold (Blushing Groom)	Haras de La Haie Neuve, 35370 Mondevert
BANDE	2010	b.	1,67	Authorized - Logica (Priolo)	Haras de La Haie Neuve, 35370 Mondevert
BEAUMEC DE HOUELLE	2015	gr.	1,69	Martaline - Zandalee (Trempolino)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
BIRCHWOOD	2013	b.	1,62	Dark Angel - Layla Jamil (Exceed An Excel)	Haras de La Huderie, 2145 Route de Deauville, 14950 Glanville
BORN TO SEA	2009	b.	1,65	Invincible Spirit - Urban Sea (Miswaqi)	Haras des Faunes, 2 chemin des Faunes, 33500 Arveyres
COMPLACENT	2010	b.b.	1,65	Authorized - Insouciance (Quest For fame)	Haras du Mont Goubert, 14430 Beuvron en Auge
DABIRSIM	2009	b.	1,66	Hat Trick - Rumored (Royal Academy)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
DARIYAN	2012	b.	1,60	Shamardal - Daryakana (Selkirk)	Haras du Mont Goubert, 14430 Beuvron en Auge
DAVID DU BERLAIS	2019	b.	1,65	Saint des Saints - King's Daughter (King's Theatre)	Haras de Cergy, 2 rue des Haras, 58340 Cergy La Tour
DOHA DREAM	2013	b.	1,67	Shamardal - Crystal Reef (King's Best)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne. Offert par Al Shagab Racing
DONJUAN TRIUMPHANT	2013	b.	1,60	Dream Ahead - Mathuna (Tagula)	Haras de La Barbotière, route de St Brice, L'Auron, / 72300 Sablé-sur-Sarthe
DSCHINGIS SECRET	2013	b.	1,63	Soldier Hollow - Divya (Platinj)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
EARNSHAW	2011	gr.	1,67	Medaglia d'Oro - Emily Bronte (Machiavellian)	Haras des Granges, 32430 Touget
EBRO RIVER	2019	a.l.	1,62	Galileo Gold - Soft Power (Balmont)	Haras de La Haie Neuve, 35370 Mondevert
ELVSTROEM	2000	b.	1,67	Danehill - Circles Of Gold (Marscay)	Haras du Petit Tellier, 61200 Sévigny
FAS	2014	b.	1,62	Fastnet Rock - Sotka (Dutch Art)	Haras de Saint-Vincent, 4 route de Pontacq, 64800 Saint-Vincent
FIGHTING IRISH	2015	b.	1,63	Camelot - Quixotic (Privotal)	Haras d'Annebault, Le Gué Brillant, D 204, 61570 Boucé
FLINTSHIRE	2010	b.	1,64	Dansfil - Dance Routine (Sadler's Wells)	Haras de Montaigu, 61240 Nonant le Pin
GARY DU CHENET	2016	gr.	1,66	Martaline - Tarnais du Chenet (Poliglote)	Haras du Lion, L'Isle Briand, 49220 Le Lion d'Angers
GUSTAV KLIMT	2015	b.	1,58	Galileo - Massarra (Danehill)	Haras d'Annebault, Le Gué Brillant, D 204, 61570 Boucé
GUTAIFAN	2013	gr.	1,60	Dark Angel - Aikhlas (Lahib)	Haras des Faunes, 2 chemin des Faunes, 33500 Arveyres
HEADMAN	2016	b.	1,72	Kingman - Delbarate (King's Best)	Haras de La Hétraite, 50680 Cerisy La Forêt

Étalon	Date de naissance	Robe	Taille	Origine	Lieu de stationnement
HEY GAMAN	2015	b.	1,67	New Approach - Arsadi (Dubawi)	Haras du Tailis, 61470 Heugon
IVANHOWE	2010	b.	1,70	Soldier Hollow - Indigo Girl (Stenkönig)	Haras de Cergy, 2 rue des Haras, 58340 Cergy La Tour
JIGME	2020	b.	1,70	Motivator - Simawa (Anabaa)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
JOSHUA TREE	2007	b.	1,65	Montfeu - Maderra Mist (Grand Lodge)	Haras du Grand Courgeon, 49220 Le Lion d'Angers
KEIAI NAUTIQUE	2015	b.	1,65	Deep Impact - Keiai Gerbera (Smarty Jones)	Karwin Farm, Les Noes Jean, 61600 Les Monts d'Andaine
KING EDWARD	2016	b.	1,62	Martaline - Kokkari (Ballingarry)	Haras des Rouges-Terres, 61390 St Léonard des Parcs
LACCARIO	2016	b.	1,65	Scalo - Laccata (Lornias)	Haras d'Annebault, Le Gué Brillant, D 204, 61570 Boucé
LAVELLO	2019	b.	1,67	Zarak - Laura (Montfeu)	Haras du Lion, L'Isle Briand, 49220 Le Lion d'Angers
LAWMAN	2004	b.	1,66	Invincible Spirit - Laramie (Gulch)	Haras du Mazet, 19230 Beyssac
MACHUCAMBO	2011	al.	1,64	Anabaa Blue - Matérialiste (Zafonic)	Haras de La Côte Fleurie, 30 route de Honfleur, 14800 Touques
MAGIC DREAM	2017	b.	1,74	Saint des Saints - Magic Poline (Trempolino)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
MAKALOUN	2018	b.	1,66	Bated Breath - Makana (Dalkhani)	Haras de La Côte Fleurie, 30 route de Honfleur, 14800 Touques
MARE AUSTRALIS	2017	al.	1,69	Australia - Miramare (Rainbow Quest)	Haras de La Hétraie, 50680 Cersisy La Forêt
MARIANAFOOT	2015	al.	1,60	Footstepinthesand - Marianabaa (Anabaa)	Haras des Faunes, 2 chemin des Faunes, 33500 Arveyres
MENDOCINO	2018	al.br.	1,66	Adlerflug - Mill Marin (Pivotal)	Haras du Lion, L'Isle Briand, 49220 Le Lion d'Angers
MOISES HAS	2016	gr.	1,69	Martaline - Monika (Dernier Empereur)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
MONTMARTRE	2005	gr.	1,65	Montfeu - Artistique (Linamix)	Haras de La Hâte Neuve, 35370 Mondaveert
MOTAMARRIS	2016	b.b.	1,68	Le Havre - Thamarat (Anabaa)	Haras du Mazet, 19230 Beyssac
NAHAS	2018	b.	1,70	Saint des Saints - Chegei Has (Kahyasi)	Haras de Toury, Les Billons, 58300 Toury-Lurcy
NERIUM	2017	b.	1,65	Camelot - Nicolala (Alkalde)	Haras de Toury, Les Noes Jean, 61600 Les Monts d'Andaine
NOOR AL HAWA	2013	al.	1,64	Makfi - Magestic Roi (Street Cry)	Karwin Farm, Les Noes Jean, 61600 Les Monts d'Andaine
ONESTO	2019	b.	1,62	Frankel - Onshore (Sea The Stars)	Haras du Grand Courgeon, 49220 Le Lion d'Angers
PENNY'S PICNIC	2010	b.	1,62	Kheleyf - Zerkyy (Kingmanbo)	Haras d'Etreham, 14400 Etreham
PRETTY TIGER	2018	b.	1,66	Sea The Moon - Fast And Pretty (Zamindar)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
RECOLEIOS	2014	b.	1,64	Whipper - Highesthar (Highest Honor)	Haras d'Etreham au Haras de La Tuilerie, Sully en Gouffern, 61310 Gouffern en Auge
ROMAN CANDIE	2016	b.b.	1,65	Le Havre - Holy Dazzle (Sunday Break)	Haras du Petit Teller, 61200 Sévigny
					Haras de La Hétraie, 50680 Cersisy La Forêt

Etalon	Date de naissance	Robe Taille	Origine	Lieu de stationnement
ROMANISED	2015	b.b. 1,64	Holy Roman Emperor - Romantic Venture (Indian Kidge)	Haras de Bouguetot, 14130 Clarbec. Offert par Al Shagab Racing
SAVOIR VIVRE	2013	a.l. 1,66	Adlerflug - Soudaine (Monsun)	Haras du Taillis, 61470 Heugon
SEABHAC	2015	b.f. 1,70	Scat Daddy - Curlin Hawk (Curlin)	Haras du Taillis, 61470 Heugon
SEAHENGE	2015	b. 1,70	Scat Daddy - Fools In Love (Not For Love)	Haras de La Hâte Neuve, 35370 Mondevert
SHAMALGAN	2007	a.l. 1,65	Footstepinthesand - Genevale (Untuwain)	Haras des Granges, 32430 Touget
SILVERWAVE	2012	b. 1,67	Silver Frost - Miss Bio (River Mist)	Haras de La Côte Fleurie, 30 route de Honfleur, 14800 Touques
SOFT LIGHT	2016	b. 1,64	Authorized - Light Saber (Kendor)	Haras de Colleville, Chemin de Colleville, 14950 Saint-Pierre Azif
SPANISH MOON	2004	b. 1,64	El Prado - Shinning Bright (Rainbow Quest)	Haras d'Annebault, Le Gué Brillant, D 204, 61570 Boucé
STUNNING SPIRIT	2014	b. 1,66	Invincible Spirit - Stunning View (Dynatormer)	Haras de Beaumont, 865 route de Beaumont, 14800 Vauville
TAJ MAHAL	2014	b.b. 1,67	Galileo - Youresothrilling (Storm Cat)	Haras de La Hâte Neuve, 35370 Mondevert
TELECASTER	2016	b. 1,67	New Approach - Shirocco Star (Shirocco)	Haras du Mesnil, 72460 Savigné l'Évêque
TEXAS	2019	b. 1,64	Wootton Bassett - Texalova (Dream Ahead)	Haras du Hoguenet, 14140 Lessard et le Chêne
THE ANVIL	2014	b. 1,67	Galileo - Brighhest (Rainbow Quest)	Haras du Grand Chesnaie, 53200 Menil
THREAT	2017	a.l. 1,66	Footstepinthesand - Flare Of Firelight (Birdstone)	Haras du Mont Goubert, 14430 Beuvron en Auge
TIBERIAN	2012	b. 1,67	Tiberius Caesar - Toamasina (Mariju)	Haras du Logis, 446 route des Tilleuls, 61160 Louvrières en Auge
VAN BEETHOVEN	2016	n.p. 1,65	Scat Daddy - Sister Sandy (Montbrook)	Karwin Farm, Les Noes Jean, 61600 Les Monts d'Andaine
WALDPARK	2008	b. 1,65	Dubawi - Wurfraube (Acatenango)	Haras d'Annebault, Le Gué Brillant, D 204, 61570 Boucé
WONDERFUL MOON	2017	a.l. 1,66	Sea The Moon - Wonderful Filly (Lomitas)	Haras de Cergy, 2 rue des Haras, 58340 Cergy La Tour
ZASKAR	2018	b. 1,65	Sea The Stars - Zarkava (Zaminidar)	Haras de Cergy, 2 rue des Haras, 58340 Cergy La Tour
ZEIZAL	2013	b. 1,59	Sea The Stars - Olga Prekrasa (Kingmanbo)	Haras de Bouguetot, 14130 Clarbec. Offert par Al Shagab Racing

La Fédération exprime ses plus vifs remerciements aux nombreux donateurs de saillies gratuites.
Leur geste encouragera et aidera sans aucun doute les bénéficiaires à améliorer la qualité de leur élevage.



TIRAGE AU SORT DE SAILLIES * MERCREDI 22 NOVEMBRE 2023 À DEAUVILLE

RÈGLEMENT

Conditions formelles pour participer au tirage :

1. Être membre de la Fédération **à jour de sa cotisation 2023**.
 2. Avoir acquitté un droit d'inscription fixé chaque année par le Comité.
 3. En cas de gain d'une saillie, s'engager à régler le montant correspondant figurant sur le formulaire de renseignements de la jument et le cas échéant, la T.V.A. relative à la saillie (se référer à l'article 3). **Une non-utilisation de la saillie du fait du bénéficiaire ou un résultat négatif de celle-ci n'entraîneront pas de remboursement.**
- Article 1 Le tirage au sort sera effectué entre les éleveurs qui auront demandé des saillies et désigné par ordre de préférence les étalons dont ils désirent utiliser la saillie. Pour chaque saillie, il sera désigné un titulaire et un suppléant.
- Article 2. Chaque éleveur ne pourra bénéficier que d'une saillie.
- Article 3 Le bénéficiaire d'une saillie est tenu de respecter les obligations suivantes :
- . **avant le 31 décembre de l'année du tirage au sort**, désigner la jument répondant aux exigences des articles 4 et 5, qui sera présentée à l'étalon.
 - . **avant cette même date, acquitter auprès de la Fédération le droit correspondant qui figure sur le formulaire de renseignements de la jument.**
- Tout manquement à l'une des obligations ci-dessus privera automatiquement le bénéficiaire de son gain qui sera systématiquement transféré au suppléant **sans aucune obligation de la Fédération quant à la notification au titulaire de ce transfert, et entraînera son exclusion des tirages au sort les deux années suivantes**.
- Le suppléant qui deviendrait bénéficiaire à la suite du renoncement ou de la défaillance du titulaire, sera soumis aux mêmes obligations dans des délais qui pourront éventuellement excéder le 31 décembre dans la limite de 30 jours après réception de l'avis de la Fédération l'informant de son gain.
- Article 4 Les poulinières désignées devront être de pur sang anglais et répondre aux conditions suivantes :
- . s'il s'agit de juments maidens, elles devront être âgées d'au moins 4 ans et ne pas présenter d'infantilisme général.
 - . les juments non maidens devront être **allaitantes l'année de la monte envisagée ou l'avoir été l'année précédente**.
 - . les juments âgées de 21 ans ou plus l'année de la saillie ne seront pas admises. Le haras donateur reste libre d'abaisser la limite d'âge requise pour la jument, dans ce cas l'information pourra être communiquée sur le formulaire adressé au gagnant de la saillie.
 - . les juments devront pouvoir être présentées à l'étalon avant le 20 mai.
 - . le haras donateur se réserve le droit de faire procéder à un examen du vétérinaire de son choix et de refuser la jument provenant d'un haras dans lequel aura été constatée l'existence d'une maladie contagieuse.
- Les poulinières autres que de pur sang qui pourraient être acceptées, notamment pour des étalons agréés, ne sont pas soumises aux conditions ci-dessus mais à celles précisées par les donateurs respectifs.
- Article 5. **Sauf exigences particulières du donateur**, la poulinière désignée pour la saillie devra répondre à l'une des conditions de qualification suivantes, **en plat comme en obstacle :**
- . soit avoir gagné ou avoir produit un gagnant,
 - . soit être titulaire d'une performance donnant droit au "black type" (placée dans les 3 premiers de listed ou de groupe) ou avoir produit un "black type",
 - . soit être fille ou sœur d'un "black type".
- Article 6. **Les saillies sont incessibles et le bénéficiaire devra être au moins co-éleveur du produit résultant de la saillie ; à défaut, le bénéficiaire sera exclu des tirages au sort postérieurs. Le « foal sharing » ne sera admis qu'avec un autre membre de la Fédération des Eleveurs.**
- Article 7. Les donateurs de saillies déclinent toute responsabilité en ce qui concerne les accidents ou les maladies dont les animaux des bénéficiaires pourraient être victimes. **Ils n'accepteront que les juments ayant satisfait aux examens sanitaires requis par le haras.**
- Article 8. Les frais techniques de saillie et les éventuels frais de pension seront facturés directement au bénéficiaire par le haras où réside l'étalon. Au cas où ces frais ne seraient pas entièrement réglés dans des délais normaux et ce, sans raison jugée valable par la Fédération, celle-ci se réserve le droit de s'opposer à la délivrance du certificat de saillie et de prononcer l'exclusion du bénéficiaire des tirages au sort postérieurs.
- Article 9. Le bénéficiaire d'une saillie gratuite ne pourra postuler pour la saillie du même étalon l'année suivante.
- Article 10. En cas de vente, de location, de départ ou de mort d'un étalon figurant sur la liste du tirage au sort, le contrat est annulé de plein droit entre le gérant dudit étalon et le bénéficiaire de la saillie, sans qu'il en résulte pour ce dernier un droit quelconque à dommages et intérêts.
- Article 11. En cas de contestation entre le donateur et le bénéficiaire d'une saillie, la Commission des Litiges de la Fédération sera seul juge pour trancher le différend. Ses décisions sont définitives et sans appel.

**organisé sous le contrôle d'un Huissier de Justice.*